

# RACCORDEMENT

3

## Processus de raccordement

L'accès au point de branchement installé sur un poteau, dans une chambre de génie civil ou en façade ne doit pas être encombré et doit se faire dans le respect des modalités définies par le gestionnaire de l'infrastructure de génie civil ainsi que des conditions de sécurité qu'il a prescrites.

### CAS D'UNE CHAMBRE DE GÉNIE CIVIL

La **chambre** doit être accessible sans qu'il soit nécessaire de la décrouter ou de la nettoyer pour l'ouvrir. En cas d'encombrement de l'environnement immédiat de la chambre, soit que celle-ci ne puisse être ouverte ou qu'il soit impossible d'accéder au PBO dans le respect des conditions d'accès et de sécurité prescrites, le raccordement depuis le PBO installé dans la chambre sera dans un 1<sup>er</sup> temps reporté. Le FAI contacte alors l'opérateur pour faire les éventuels travaux nécessaires.

Exemples : véhicule sur la chaussée rendant impossible l'accès au PBO, obstacles, végétation abondante, etc



Source : guide ARCEP 2023

## Processus de raccordement

### CAS D'UN POTEAU ORANGE OU ENEDIS

Le **poteau** doit être en bon état et doit être accessible sans obstacles. En cas d'encombrement de l'environnement immédiat du poteau, soit que celui-ci ne soit pas accessible ou qu'il soit impossible d'accéder au PBO dans le respect des conditions d'accès et de sécurité prescrites, le raccordement depuis le PBO installé sur le poteau sera dans un 1<sup>er</sup> temps reporté.

Exemples : végétation à élaguer (branches) rendant impossible l'accès au PBO, obstacles bloquant l'accès au poteau depuis la voie publique etc.



Source : guide ARCEP 2023

## Processus de raccordement

### ÉCHEC DE RACCORDEMENT

Malgré toutes les précautions évoquées précédemment, il se peut que des difficultés rencontrées surviennent lors du raccordement.

Si ces difficultés ne sont pas résolues, on aboutit à un « échec de raccordement ».

Si ces blocages se trouvent :

- sur le Domaine Privé, c'est au propriétaire d'intervenir,
- sur le Domaine Public, c'est le FAI qui doit intervenir auprès de l'Opérateur d'Infrastructure.

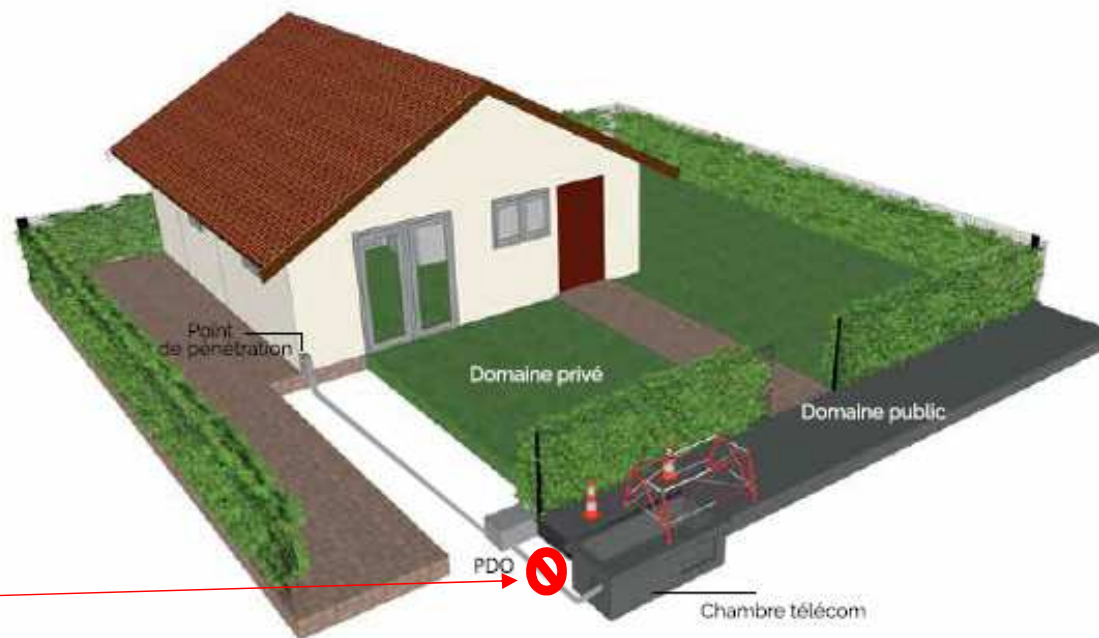
*Exemple : fourreau écrasé sous un trottoir.*

Dans ce dernier cas, l'administré(e) doit alors :

- s'assurer que son FAI a bien signalé ce blocage,
- En informer l'opérateur d'infrastructure :

Zone RIP : <https://bfcfibre.fr/contact/>

Zone AMEL : <https://renseignementsfibre.altitudeinfra.fr/eligibilite/dsp/KAU00>



## Processus de raccordement

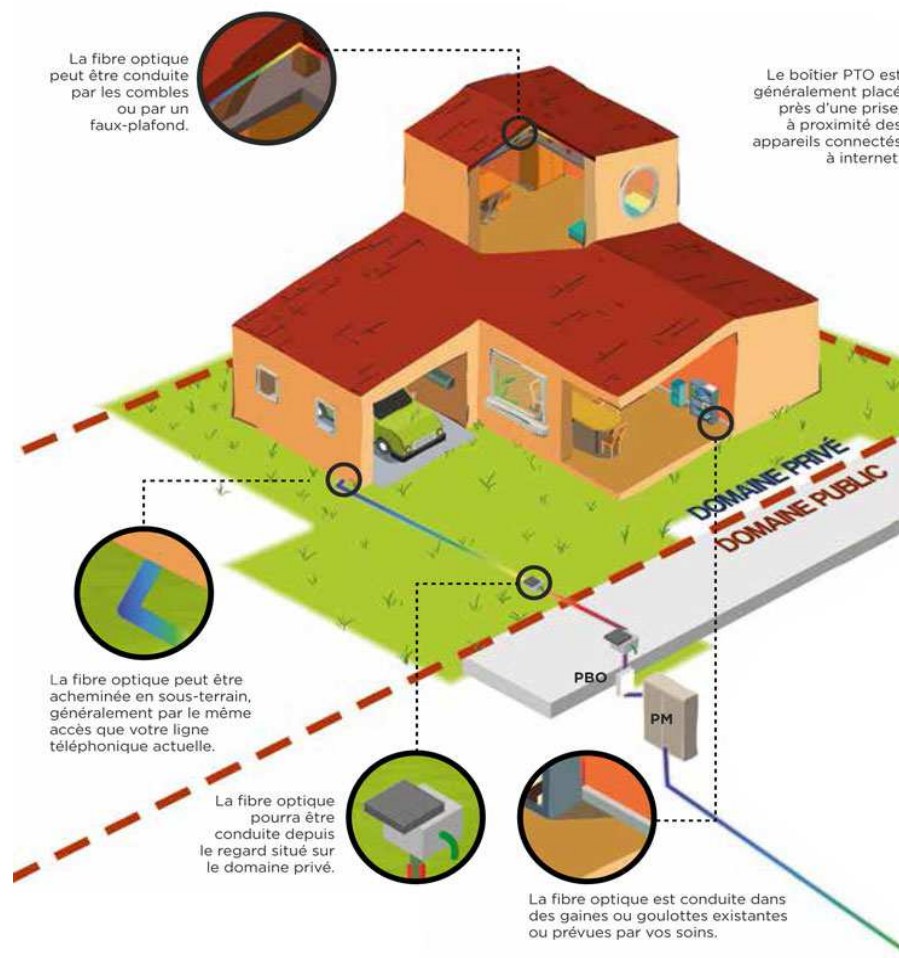
### A L'INTERIEUR DU FOYER

Que la fibre arrive en aérien ou en souterrain, il convient de préparer son acheminement à l'intérieur du foyer.

Il convient :

- De choisir l'emplacement idéal pour la box (idéalement à proximité des appareils connectés à internet),
- De vérifier l'état des infrastructures d'accueil existantes (fourreaux, gaines, goulottes, boîtiers...)
- De procéder à d'éventuels travaux afin que la fibre parvienne à l'endroit souhaité (perçement de murs, de cloisons, mise en place de gaines...).

## MAISON INDIVIDUELLE



## IMMEUBLE COLLECTIF

